

15-C, rue Cholette, Gatineau (Québec) J8Y 1J5 | Téléphone : (819) 776-5506 - 1-800-567-1282
Télec. : (819) 776-2809 - 1-888 776-2809 | Courriel : info@s-e-o.ca | Site internet : www.s-e-o.ca

Vol. 30 numéro 6 | 5 mai 2015

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Des membres réunis pour souligner l'échéance de la convention collective



Le 31 mars dernier, notre convention collective arrivait à échéance. Ce moment méritait d'être souligné. En effet, cette date pouvait être porteuse de l'espoir de voir enfin nos conditions de travail et les conditions d'apprentissage de nos élèves améliorées. C'est donc sans surprise que nous avons vu les enseignantes et les enseignants de l'Outaouais répondre en grand nombre à l'invitation à manifester devant leur établissement et à se regrouper par la suite avec les autres membres de leur commission scolaire.

Nos employeurs et la population générale ne peuvent que faire le constat de la force de notre mobilisation. Qu'ils proviennent du préscolaire, du primaire, du secondaire, de la formation générale aux adultes ou de la formation professionnelle, nos membres adhèrent aux moyens de

pression et se font entendre. C'est bien de cela dont il est question : se faire entendre. Par leurs actions, les enseignantes et les enseignants se réapproprient le droit de s'exprimer et de revendiquer.

Dire non à une rencontre avec la direction non prévue à l'horaire, changer la sortie de fin d'année prévue afin d'avoir son heure de dîner, perturber à l'unisson la rencontre d'équipe et réclamer une période de libération pour remplir un formulaire d'évaluation psychologique ne sont que quelques exemples de ce que des membres nous indiquent faire afin de porter notre message : **la coupe est pleine, on a déjà fait notre part!** Une bonne façon de le démontrer est de s'en tenir aux 32 heures qui nous sont reconnues dans notre contrat de travail. C'est ce que prévoit l'action « **On coupe dans le gras, fini le bénévolat!** » de notre plan d'action-mobilisation.

Le respect du temps pour lequel nous sommes rémunérés nous rapproche d'un souhait exprimé par les membres de la FAE lors de la consultation pour élaborer le cahier des demandes syndicales. En effet, les enseignantes et les enseignants avaient alors clairement exprimé la volonté de recentrer notre tâche sur l'enseignement. Nous en avons assez des multiples rencontres d'où nous ressortons avec plus de responsabilités sur les bras et moins d'autonomie professionnelle. Nous en avons assez que notre participation à des activités hors curriculum soit prise pour acquis. J'ose espérer que l'application de l'opération « On coupe dans le gras, fini le bénévolat! » permettra à bon nombre d'entre nous de constater qu'il est sain de s'enlever du poids des épaules et de pouvoir accorder plus de temps à nos enfants, à nos conjointes ou conjoints et à nous-mêmes. Enseigner, c'est une profession, pas une vocation!

Claude Tardif,
président



L'ENFER EST PAVÉ DE BONNES INTENTIONS, DIT-ON...

Saviez-vous que le temps d'attente moyen dans les hôpitaux de l'Outaouais est de 17 heures?

Est-ce abusif de demander un billet médical de façon systématique lorsqu'une enseignante ou un enseignant s'absente une journée pour maladie?

Effectivement, considérant la situation au Québec et plus particulièrement en région, les tribunaux considèrent qu'exiger un billet médical de façon systématique pour un malaise d'une journée est ABUSIF bien qu'il soit prévu dans la convention collective que l'employeur peut exiger de la part de l'enseignant absent un certificat médical (notez que le certificat est aux frais de la

commission si l'enseignant est absent durant moins de 4 jours).

Il est donc abusif de demander à des enseignantes et des enseignants qui ont 6 jours de congé maladie par année de se rendre à l'hôpital et engorger le système pour obtenir un billet médical. Heureusement, la plupart des directions ont assez de jugement pour ne pas tenter d'imposer une pratique abusive.

Et si tel était le cas? N'hésitez pas à appeler au syndicat.

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en relations du travail

ASSURANCE-EMPLOI

Les enseignantes et les enseignants¹ dont l'emploi se termine avec la fin de l'année scolaire (ou avant, dans certains cas) sont éligibles à recevoir des prestations de l'assurance-emploi à compter de la fin de leur emploi. Ces personnes doivent présenter une demande à l'assurance-emploi **dès qu'elles cessent le travail**. Les sommes qu'elles recevront avec leur dernière paie de juin (sauf celles versées pour les journées de maladie, le cas échéant) n'ont aucune influence vis-à-vis de l'assurance-emploi puisqu'il s'agit d'une rémunération correspondant à la période d'août 2014 à juin 2015. Ces sommes ne seront pas réparties pendant les mois de juillet et août.

Toutes ces personnes doivent indiquer qu'elles sont disponibles pour un emploi autre que l'enseignement et **rechercher activement un emploi**. Nous vous suggérons de conserver des preuves de vos recherches en dehors de l'enseignement, au cours de l'été, afin de pouvoir les fournir à un « agent » de l'assurance-emploi qui prétendrait que vous n'avez fait aucune recherche durant cette période.

Une entente prévoit que, pour les enseignantes et les enseignants, un facteur de pondération de 2 est appliqué à chaque heure de tâche éducative jusqu'à concurrence de 40 heures/semaine. C'est ce total pondéré qui doit apparaître dans la case 15-A du relevé d'emploi remis par l'employeur. Ce total devrait inclure l'équivalent en heures pour les périodes de congé et les jours fériés, pour les personnes qui détenaient un contrat, puisque l'article 10.1 (1) du règlement de l'assurance-emploi stipule que « lorsqu'un assuré est rétribué par l'employeur pour une période de congé payé » il est réputé avoir occupé un emploi assurable. Si ces heures ne sont pas incluses, vous devez demander par écrit, à l'employeur, de le faire.

- ¹
- suppléante ou suppléant;
 - enseignante ou enseignant à la leçon;
 - enseignante ou enseignant à taux horaire;
 - enseignante ou enseignant avec un contrat à temps partiel;
 - enseignante ou enseignant avec un contrat à temps plein et que la commission ne rengage pas à la fin de l'année de travail

LE DROIT À L'ASSURANCE-EMPLOI

	ÉTÉ	FÊTES	RELÂCHE
Temps plein	non (sauf si congédié)	non	non
Temps partiel (contrat)	oui	non	non
À la leçon (contrat)	oui	oui	oui
Taux horaire	oui	oui	oui
Suppléant(e)	oui	oui	oui



ASSURANCE-EMPLOI ET PROMESSE D'EMPLOI (CONTRAT À TEMPS PARTIEL)

La Cour d'appel fédérale a rendu, le 11 mai 2006, une décision concernant les enseignantes et les enseignants qui détiennent un contrat à temps partiel.

La décision de la Cour est la suivante: une enseignante ou un enseignant qui détenait un contrat à temps partiel et qui, à la fin du mois de juin, est informé par une direction d'établissement ou par la commission scolaire qu'elle ou qu'il aura un contrat l'année suivante, n'a pas droit aux prestations pendant l'été.

La Cour est d'avis qu'il n'y a pas une rupture claire dans la continuité de l'emploi et que la relation avec l'employeur ne prend pas fin au cours de l'été.

Les personnes qui détiennent cette année un contrat à temps partiel et qui se font dire qu'elles en auront également un l'an prochain peuvent quand même faire une demande de prestations pour l'été 2015, mais il est possible qu'elles soient déclarées non admissibles.

Si vous avez besoin d'aide ou des questions à ce sujet, appelez-moi.

Marie-Chantal Duchaussoy,
vice-présidente en relations du travail

MOUVEMENT DE PERSONNEL

RETOUR À L'ÉCOLE D'ORIGINE

Si une enseignante ou un enseignant est obligé de changer d'école à la suite de l'application de la procédure d'affectation et de mutation, elle ou il peut réintégrer son école d'origine si un besoin se crée après le 1^{er} juin, à la condition d'en avoir fait la demande par écrit avant le 1^{er} juin et de répondre à l'un des trois (3) critères de capacité (5-3.13).

Documents :

Certaines enseignantes et certains enseignants peuvent être obligés de changer d'école pour l'année scolaire 2015-2016 à la suite de l'application de la procédure d'affectation-mutation qui se déroule en mai et juin.

D'autres personnes peuvent être mises en disponibilité ou non rengagées parce que la commission scolaire a un surplus d'effectifs dans un champ d'enseignement.

Toutes ces personnes doivent conserver les documents (incluant les enveloppes) que la commission scolaire leur transmet dans le cadre du processus de sécurité d'emploi. S'il y avait motif de contestation juridique dans leur dossier, ces documents pourraient jouer un rôle important.

Marie-Chantal Duchaussoy,
vice-présidente
en relations du travail

CAPSULE POUR LES SPÉCIALISTES DU PRÉSCOLAIRE ET DU PRIMAIRE

Si vous pensez que le bruit est trop élevé dans votre local de travail (gymnase ou local de musique), n'hésitez pas à demander à votre supérieur de faire une vérification en ce sens. Si la requête est fondée, des modifications pourraient être effectuées.



FÉLICITATIONS !

Nous tenons à féliciter les personnes suivantes pour leur élection au conseil d'administration du SEO. Elles ont été élues par acclamation au poste de responsable de secteur:

Des Portages-de-l'Outaouais, secteur secondaire : **Romain Vanhooren**

Des Draveurs, primaire, secteur ouest : **Claude Corneau**

Des Portages-de-l'Outaouais, primaire, secteur ouest : **Nicole Messier**

Ces personnes ont accepté un mandat d'une durée de deux ans. Nous les remercions pour le travail accompli jusqu'à ce jour et pour celui qu'elles réaliseront durant les deux prochaines années.

Nous tenons à féliciter **Martin Labrecque** qui occupera le poste de 2^e vice-présidence jusqu'au 30 juin 2018.

Natalie Trempe,
présidente d'élection

ÉCHANGE POSTE-À-POSTE

Mon nom est Joëlle Côté et je suis en congé sans solde à la Commission scolaire de Montréal dans le quartier Westmount. Je cherche quelqu'un de la Commission scolaire au Coeur-des-Vallées qui serait intéressé à échanger un poste à Montréal. Grande école avec tous les spécialistes (arts, musique, etc.). Très bel environnement autour de l'école.

Si vous êtes intéressés, veuillez communiquer avec moi par courriel : m5355@cscv.qc.ca ou par téléphone au 819-665-1111.



BIENTÔT LA RETRAITE?

L'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE) est un affilié de la FAE qui est reconnue par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA).

Pour les personnes qui ont décidé de prendre leur retraite, ou qui prévoient la prendre dans un avenir prochain, l'APRFAE a préparé un portfolio afin de fournir toute l'information sur l'association et, par la même occasion, les préalables à la prise de la retraite.

Des exemplaires de ce portfolio sont disponibles dans tous les syndicats affiliés à la FAE.

On peut donc se le procurer directement en s'adressant à son syndicat local ou le recevoir en version électronique en s'adressant à l'APRFAE à l'adresse suivante : retraites@aprfae.ca.

L'APRFAE, UNE ASSOCIATION QUI NOUS UNIT !

CAPSULES DU COMITÉ SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL - VIOLENCE

CSST

Bon à savoir :

Lorsque vous avez un accident sur votre lieu de travail, avec ou sans lésion apparente, il faut :

- 1) Compléter immédiatement un formulaire de rapport d'accident et en faire parvenir une copie au syndicat ainsi qu'aux ressources humaines, en prenant soin d'en conserver une copie;
- 2) Voir votre médecin;
- 3) Remplir la déclaration du travailleur : www.csst.qc.ca.

Vous devez remplir ce formulaire pour demander des indemnités lorsque l'accident de travail ou la maladie professionnelle cause :

- une incapacité à occuper votre emploi;
- une incapacité permanente, physique ou psychique;
- une récurrence, une rechute ou une aggravation de la lésion d'origine.

Conformément à la Loi sur les accidents et les maladies professionnelles, le travailleur ou son représentant remet à l'employeur une copie du formulaire (déclaration du travailleur) dûment rempli et signé.

Note : Vous avez jusqu'à six mois pour intervenir, mais plus vous attendez moins il est facile de prouver que la lésion est reliée à l'accident.

Le comité SST du SEO :

Sophie Blais
Alain Boily
Marie-Chantal Duchaussoy
Johanne Gaumont
Dlane Labrecque
Claudine Myre

**LE SEO EST FIER DE VOUS ANNONCER QUE
LE SYN CHRONIQUE EST DORÉNAVANT IMPRIMÉ SUR UN PAPIER :
CONTENANT 100% DE FIBRES POST CONSOMMATION, CERTIFIÉ ÉCOLOGO,
PROCÉDÉ SANS CHLORE ET FSC,
FABRIQUÉ À PARTIR D'ÉNERGIE RENOUVELABLE, BIOGAZ**

Sauvegardes écologiques				
Par 3 cartons de ce papier par rapport à son équivalent vierge	1 arbre	4656 litres d'eau	Émissions atmosphériques : 187 kg	Déchets solides : 57 kg



Imprimé sur du **Rolland Enviro Print**, contenant 100% de fibres postconsommation, fabriqué à partir d'énergie biogaz et certifié FSC®, ÉcoLogo et Procédé sans chlore.

En période d'austérité, Centraide doit demeurer au cœur de nos préoccupations pour notre communauté et surtout, pour nos élèves.

Chapeau aux enseignantes et aux enseignants qui ont permis au secteur de l'éducation de rencontrer ses objectifs (106 266\$).

Je tiens à souligner certaines de nos écoles qui se sont particulièrement démarquées par leur dynamisme, leur implication et la nette progression des sommes amassées depuis 2012.

Enfin, **mes remerciements chaleureux** s'adressent à toutes les enseignantes et tous les enseignants qui ont mis la main à la pâte, parce que chaque dollar compte et c'est **ensemble** qu'on a réussi à atteindre nos objectifs en éducation.

À la CSPO...

Les nominés sont :

L'école Du Dôme qui a quadruplé ses résultats depuis 2012.

L'école des Tournesols qui a impressionné par ses résultats.

Les écoles Côte-du-Nord, du Plateau, Jean-de-Brébeuf et St-Jean Bosco qui ne cessent de progresser en augmentant les sommes recueillies à chaque année.

L'école du Village a doublé sa contribution de 2012.

L'ensemble des écoles primaires de la CSPO se sont vraiment démarquées lors de la campagne Centraide.

Au secondaire, Mont-Bleu a continué de progresser depuis 2012 et a quadruplé ses efforts. L'école Grande-Rivière remporte la palme du secondaire à la CSPO.

À la CSD...

La campagne menée à l'**Érablière** est à couper le souffle! Les montants amassés dépassent de loin toutes les écoles des trois (3) commissions scolaires et sont impressionnants. **Bravo à tous!**

L'école du Nouveau-Monde a aussi épaté la galerie et a plus que doublé ses contributions de 2012 qui

étaient déjà généreuses.

La CSD est reconnue pour le dynamisme exceptionnel de son personnel lors de la campagne Centraide 2014-2015.

Aussi en nomination pour leurs résultats, les écoles de La Traversée/Lavigne et Ste-Maria-Goretti, l'école des Trois-Saisons qui a quintuplé ses résultats de 2012 ainsi que le Centre administration, commerce et secrétariat de Gatineau.

Les écoles de l'Équipage et Ste-Elisabeth sont demeurées en progression.

Enfin, les écoles La Sablonnière et Le Petit Prince impressionnent par les montants amassés.

Au secondaire, l'école polyvalente Le Carrefour a doublé ses résultats de 2012. Super! Au secteur adultes, le Centre l'Escale arrive au premier rang en 2014.

À la CSCV...

L'école St-Laurent est au premier rang. Bravo! St-Jean-de-Brébeuf vous suivait de très près.

Les écoles du Ruisseau et St-Michel ont doublé leurs contributions de 2012.

Le Centre Relais de la Lièvre - Seigneurie a aussi permis, par une contribution spéciale, d'amasser une somme intéressante au sein de la communauté.

Que des félicitations sincères à toutes les enseignantes et tous les enseignants!

Je suis fier de chapeauter cette campagne avec le président, M. Jetté, au niveau de la division de l'éducation, au nom de toutes les enseignantes et de tous les enseignants de l'Outaouais.

Des mercis sincères à nos délégués syndicaux qui ont participé au "moitié-moitié" que j'organisais lors de nos rencontres.

Un grand merci à tous.

Marie-Chantal Duchaussoy,
membre du cabinet de
campagne 2014

